



FLEURET HOMMES

CRITÈRES DE SÉLECTIONS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

SAISON 2019/2020

Votés au Comité Directeur du 17 octobre 2019

M15

Individuel : (quota : à définir par la FFE).

Les x tireurs sont qualifiés selon le classement CID, en additionnant les points obtenus :

- en filière H2024, (pour aller en ½ finale on prend le CN + IDF n°1).
- au Championnat de CID **obligatoire** (coefficient 1,5).
- à l'IDF n°1 (coefficient 1).

Equipe : (quota IDF : 3).

- Les équipe 1 et équipe 2 sont des équipes régionales (voir règlement IDF).
- Les équipe 3 (et équipe 4 si il y a lieu) sont des équipes régionales (voir règlement IDF) :
 - Equipe 3 : le 1^{er} non sélectionné en équ 1 et équ 2 (classement CID).
 - Equipe 4 : le 2^{ème} non sélectionné en équ 1, équ 2 et équ 3 (classement CID).

M17

Individuel (N1) : (application du règlement sportif FFE).

Individuel (N2) : (application du règlement sportif FFE).

- Classement IDF : quota IDF : x tireurs.
- Classement CID : quota CID : 3 tireurs
- Classement CID obtenu en additionnant les points :
 - du meilleur IDF n°1 ou Championnat IDF (coefficient 0,5).
 - du Championnat CID (**obligatoire**) sur Championnat IDF (coefficient 1,5 tireurs CID reclassés).
 - du meilleur CN : Chilly-Mazarin ou Paris (coefficient compétition).

Equipe : (application des règlements sportifs FFE et IDF).

« Le titre de Champion de CID par équipes est attribué lors du championnat IDF par équipes ».

M20

Individuel (N1) : (application du règlement sportif FFE).

Individuel (N2) : (application du règlement sportif FFE).

- Classement IDF : quota IDF : x tireurs.
- Classement CID : quota CID : 3 tireurs
- Classement CID obtenu en additionnant les points :
 - des 2 meilleurs, IDF n°1 ou IDF n°2 ou Championnat IDF (coefficient 0,5).
 - du Championnat CID (**obligatoire**) sur IDF n°2 (coefficient 1,5 tireurs CID reclassés).

Equipe : (application des règlements sportifs FFE et IDF)

« Le titre de Champion de CID par équipes est attribué lors du championnat IDF par équipes ».

Seniors

Individuel (N1- N2) : (application du règlement sportif FFE).

Individuel (N3) : (quota CID : x tireurs).

Les x tireurs sont qualifiés en additionnant les points des 2 meilleurs circuits nationaux :

- Antony (coefficient compétition)
- Bourg la Reine (coefficient compétition)
- Melun (coefficient compétition)

et les points du

- Championnat CID (**obligatoire**) sur IDF 1 (coefficient 1,5 tireurs CID reclassés).

Equipe : (application du règlement sportif FFE).

- N1 : Melun VDS 1, Meaux 1.
- N2 : Aubervilliers, Meaux 2, Melun VDS 2.
- N3 : (voir règlement IDF) : pas de condition



16, avenue Raspail – 94250 GENTILLY

Tél : 06 62 54 49 12 - Email : escrime@leac-escrime.fr - www.leac-escrime.fr